

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
Mme Youssouffa

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l’alinéa 12, après le mot :

« gardé »,

insérer les mots :

« par l’autorité compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel